

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

**ROSENWILLER**

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

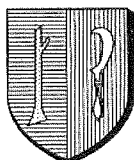
E-mail : [mairie.rosenwiller@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosenwiller@wanadoo.fr)

Rosenwiller, le 18 Janvier 2012

## CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en  
Mairie de Rosenwiller

**Le jeudi 26 janvier 2012 à 20h30**

et vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 novembre 2011
2. Informations
  - Compte-rendu Travaux Route de Grendelbruch
  - Compte-rendu AG Pays Bruche Mossig Piémont (13/12)
  - Compte-rendu réunion : valorisation du cimetière israélite (15/12)
  - Compte-rendu réunion plénière du CCCR (13/12)
  - Compte-rendu Assemblée Générale SDEA (05/12)
  - Compte-rendu Comité Directeur Syndicat du Rosenmeer (22/12)
  - Compte-rendu réunions Commission Communication (23/11) (12/12)
3. Station d'Épuration : Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement
4. Réalisation du Document unique d'Évaluation des Risques Professionnels
5. Mise en place d'un nouveau coefficient pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité
6. Subventions aux associations
7. Motion de soutien contre la libéralisation des droits de plantation de vignes
8. Débat sur les projets d'investissement
9. DIVERS

Le Maire  
Philippe WANTZ



Département  
Bas-Rhin

*COMMUNE DE ROSENWILLER*

Arrondissement  
MOLSHEIM

*Compte-rendu  
du Conseil Municipal*

## **Séance du 26 janvier 2012**

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

**Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire**

**Membres présents** : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Jean-Georges, HUCK Claudine, WISSER Sébastien

**Membres absents et excusés** : BLANSCHÉ Alain, EINHART Roland, MUHLMAYER Etienne

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h35

### **1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 18 novembre 2011 pour approbation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2 INFORMATIONS**

#### **1) *Compte-rendu « Aménagement route de Grendelbruch »***

- Pierre RUEL présente un état des dépenses au 31/12/2011. Sur un coût total estimé à 291 495€, la commune a dépensé 249 164 €. Pour 2012, il devrait rester environ 42 000€ à payer. Il rappelle que le lot 2 (espaces paysagers et signalétique) d'un montant de 49 456 € sera pris en charge par la CCCR dans le cadre du Fonds de Valorisation des Sites Touristiques et Naturels (FVSTN). Ce montant inclut un éventuel avenant pour la réalisation d'un garde-corps.
- Le Maire commente le courrier que la commune et la CCCR ont envoyé à la maîtrise d'œuvre concernant les malfaçons constatées : (courrier en pièce jointe)
- La hauteur des éléments en L « préfabriqués » est insuffisante. La pente est de ce fait trop abrupte, ce qui contraint à la mise en place d'un garde corps. De plus, la piste s'est affaissée à peine un mois après la réception des travaux.

Laurent DUFFNER insiste sur le fait que le tassement de la route était prévisible. Il n'aurait pas fallu mettre de remblais et d'abord enlever la terre en place.

Le Maire explique à Laurent DUFFNER que si la commune s'accompagne d'un bureau d'études et paye un suivi de chantier, elle est en droit d'attendre que la réalisation soit conforme au plan et ne présente pas d'imperfections techniques liées à des négligences lors de la mise en œuvre.

Le maître d'œuvre s'est engagé à rouvrir le stabilisé afin de réaliser des essais de plaques pour connaître la cause de cet affaissement et rechercher des solutions.

- Des marches manquaient sur l'escalier à côté du pont.
- La quantité d'enrobé prévue dans le marché était inférieure à celle nécessaire à la réfection de la chaussée, ce qui a coûté 6 000€ de plus à la commune.

Mais dans l'ensemble le projet est bien réussi et clôt un débat ouvert il y a déjà plus de dix ans, sur l'aménagement de la route de Grendelbruch.

Jean-Georges HUCK souligne que la maîtrise d'œuvre aurait pu s'interroger sur la mise en place d'une passerelle.

## **2) Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Pays Bruche Mossig Piémont» (13/12/2011)** Commenté par Pierre RUEL, délégué du « Pays »

L'assemblée a été convoquée pour statuer sur la création d'un Espace Info Energie s'adressant aux propriétaires occupants, pour mettre à disposition une information gratuite et neutre sur les mesures d'économie d'énergie dans l'habitat. Financé à 80 % par le Conseil Général et l'Adème dans le cadre d'un contrat de 3 ans, il resterait environ 8 500€ à la charge du « Pays ». Pour financer cette participation, il est proposé d'augmenter la cotisation des Communautés de Communes de 0,2 € /habitant /an, ce qui représenterait un coût d'environ 3400€ pour la CCCR.

Résultats du vote : 46 voix POUR, 13 voix CONTRE et 4 abstentions. Le service sera installé à Mutzig.

## **3) Compte-rendu réunion « valorisation du cimetière israélite (15/12/2011)** Commenté par Le Maire

Le Maire souligne le nombre important des personnes présentes lors de la réunion et intéressées par le projet (CCCR, SDAP, Conseil Général, Conseil Régional, ADT67, Association « cimetière israélite de Rosenwiller). La CCCR se porte maître d'ouvrage dans le cadre de l'enveloppe du FVSTN allouée à la commune. Les objectifs du projet sont de renseigner les visiteurs sur l'historique du site et sur la culture juive par l'aménagement d'une signalétique légère et discrète. Les participants s'entendent pour mener une consultation afin de recruter un maître d'œuvre pour la conception du projet.

## **4) Compte-rendu réunion plénière du conseil de la CCCR (13/12/2011)** Commenté par le Maire

Le Maire informe que l'un des points les plus importants débattu lors de la réunion était le choix maître d'œuvre pour la création de la ZAI FEHREL. C'est l'entreprise URBAN ETIC qui a été retenue pour un coût de 145 545€ HT.

Claudine HUCK insiste sur le coût considérable des réunions supplémentaires : 4000 € HT par rencontre classique et 5000€ par micro événement.

Jean-Claude HUCK s'interroge sur le financement par rapport à la vente des terrains.

Le Maire propose de participer aux réunions publiques.

5) Compte-rendu Assemblée Générale du SDEA (05/12/2011) Commenté par Jean-Claude HUCK

J-C HUCK détaille les résultats d'investissement 2010. Les comptes 2010 sont synthétisés comme suit :

		SECTIONS			
		EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TOTAUX
	D'EXPLOITATION	7.642.146	26.018.094	-325.436	33.334.804
RESULTAT	D'INVESTISSEMENT	-592.199	-4.002.843	/	-4.595.042
	DE L'EXERCICE	<b>7.049.947</b>	<b>22.015.251</b>	<b>-325.436</b>	<b>28.739.762</b>

Le projet de Budget primitif s'équilibre comme suit :

SECTION	EAU POTABLE	EAUX USÉES	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TOTAUX
EXPLOITATION	51.568.000	63.360.700	173.000	115.101.700
INVESTISSEMENT	23.367.400	35.287.130	/	58.654.530
TOTAUX	74.935.400	98.647.830	173.000	173.756.230

Le Conseil d'Administration et la Commission permanente ont répondu favorablement à la demande d'adhésion, dans le domaine « Eau potable », de la commune de Rosenwiller, qui a décidé de procéder à un transfert complet de sa compétence « Eau potable » au SDEA, par délibération du 18 novembre 2011.

6) Compte-rendu du Comité Directeur du Syndicat du Rosenmeer (22/12/2011)  
Commenté par Jean-Claude HUCK

Deux points sont à l'ordre du jour :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. (Le rapport sera acté par les conseillers au point 3 de l'ordre du jour)
- Débat d'orientation budgétaire pour 2012 :
  - o stabilité entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (911 470€)
  - o une recette de fonctionnement de 13 000€ espérée pour la vente d'énergie suite à l'installation des panneaux solaires.
  - o la participation communale est en baisse de 5 cts (2010 : 1,60€, 2011 : 1,50€, 2012 : 1,45€).
  - o La section investissement s'équilibre à 799 460€
  - o Il n'y a plus d'emprunt en cours

La station, qui va avoir 17 ans cette année, devrait se voir doter de nouveaux tableaux électriques et de surpresseurs « nouvelle génération ».

7) Compte-rendu de la commission communication Commenté par Pierre RUEL

La commission s'est réunie les 23/11, 12/12 et 25/01/2012 pour élaborer le bulletin communal du mois de janvier avec une partie réservée à la LPO, mais aussi pour la réalisation

d'un site internet. Pierre RUEL présente toutes les rubriques du site et invite chacun à le consulter et à donner ses impressions. [www.rosenwiller.com](http://www.rosenwiller.com)

### **3. STATION D'EPURATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT** *Commenté par J-C HUCK*

#### **Point 3 : SDEA : RAPPORT ANNUEL 2010** **SUR LA QUALITE** **DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Jean-Claude HUCK présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du SDEA sur la qualité du service public d'assainissement.

Le rapport est disponible sur le Site Internet du SDEA :

Onglet : Espace usagers, Rubrique : L'eau dans votre commune : Connaître la qualité de l'eau : 3) rapport annuel : téléchargement.

Ou lien : [http://www.sdea.fr/media/Rapport\\_ASS/Rosenmeer.pdf](http://www.sdea.fr/media/Rapport_ASS/Rosenmeer.pdf)

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel du SDEA de 2010 sur la qualité du service public d'assainissement

### **4. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS** *Commenté par Le Maire*

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose de réaliser un groupement de commande pour la conception d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. Il s'agit de faire réaliser, par un prestataire extérieur, un inventaire des situations des risques auxquels les agents communaux peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions, ceci dans le but d'identifier un plan d'action corrective.

A titre indicatif, le coût pour une commune de 5 agents serait d'environ 800 € TTC. 80% de la dépense serait subventionnable par le Fonds National de Prévention.

#### **Point 4 : REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE** **D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

VU le code des marchés Publics ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du Bas-Rhin en date du 4 octobre 2011

CONSIDERANT que la mise en place d'un Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

CONSIDERANT que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place un Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du centre de Gestion du Bas-Rhin.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
  - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
  - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
  - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

## **5. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU COEFFICIENT POUR L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE** *Commenté par le Maire*

Le Maire explique que l'Indemnité d'Administration et de Technicité a été mise en place en 2006 avec un coefficient multiplicateur de 3, ce qui permettait d'appliquer un coefficient allant de 1 à 3 en fonction de la performance de l'agent administratif. Ce coefficient pouvant aller de 1 à 8, le Maire propose aux conseillers de l'ouvrir sur l'ensemble de la plage.

**Point 5 : CHANGEMENT DE COEFFICIENT POUR  
L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T)  
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

- VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 88 et 111,
- VU le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2002-61 du 14 Janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
- VU le décret n° 2003-1012 du 17 Octobre 2003 modifiant le décret n° 2000-45 du 20 Janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2006 portant mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité

CONSIDERANT que cette indemnité est calculée par multiplication d'un coefficient compris entre 1 et 8 et par un montant annuel de référence indexée sur la valeur du point de la fonction publique.

CONSIDERANT que le montant des attributions individuelles ne pourra pas dépasser 8 fois le montant annuel moyen ainsi fixé et pourra être modulé en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

CONSIDERANT que l'enveloppe budgétaire globale est déterminée comme suit :

*Montant de référence x coefficient (de 1 à 8) x nombre d'effectifs.*

L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles en fonction de la manière de servir telle que déterminée ci-dessus, dans la limite du plafond arrêté au coefficient 8 et dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale.

Le versement de l'indemnité d'administration et de technicité se fera selon la périodicité suivante : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

L'indemnité d'administration et de technicité est exclusive de toute indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, de quelque nature qu'elle soit.

Les fonctionnaires et agents à temps non complet et à temps partiel perçoivent l'I.A.T. au prorata de leur durée hebdomadaire de service ou suivant la quotité de temps partiel accordée.

Entendu les explications de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'APPLIQUER au montant de référence annuel de l' IAT, un coefficient multiplicateur compris entre 1 à 8 qui sera fixé par arrêté du Maire
- D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires au versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

## **6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** *Commenté par Le Maire*

Le Maire fait part aux conseillers d'un courrier émanant du Club des Jeunes sollicitant la commune pour une participation financière à un spectacle pyrotechnique prévu pour le bal du 14 juillet 2012.

Le Maire rappelle aux conseillers que Le Club des Jeunes avait entièrement financé le feu d'artifice de l'an dernier d'un montant d'environ 300 €. Le spectacle était déjà bien réussi. Les conseillers s'accordent pour attribuer à l'ASCR une subvention exceptionnelle de 500€ à l'occasion du trentenaire du Club des Jeunes.

Par ailleurs l'ASCR bénéficiera également d'une subvention supplémentaire de 100 € correspondant à l'achat des ballons pour le city-stade.

### **Point 6 :                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE ROSENWILLER - Année 2012-**

Vu le souhait de soutenir les différentes Associations de Rosenwiller, le Conseil Municipal, après en voir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'ALLOUER, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2012	Rappel 2011	Rappel 2010	Rappel 2009
Amicale des donneurs de sang	200 €	200 €	200 €	200 €
Association sportive et culturelle	1000 €*	400 €	400 €	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	700 €	700 €	700 €	700 €
Chorale Ste Cécile	200 €	200 €	200 €	200 €
Théâtre "S'bratschtalle Theater"	200 €	200 €	200 €	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 300€</b>	<b>1 700 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>1 700 €</b>

\* soit, 400€ + subvention exceptionnelle de 500€ pour le Club des jeunes + 100€ au titre de l'achat de ballons pour le city stade



➤ D'OUVRIER, les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2012

## **7. MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION DE VIGNES** *Commenté par Pierre RUEL*

### **Point 7 : MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION DE VIGNES**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la démarche de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) relatif à la libéralisation des droits de plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (décision de la Commission Européenne de 2008).

L'ANEV est mobilisée pour s'opposer à la libéralisation des droits de plantation de vignes.

CONSIDERANT la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

CONSIDERANT que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

CONSIDERANT que la Commission Européenne a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

CONSIDERANT les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

CONSIDERANT les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

CONSIDERANT que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission Européenne de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

CONSIDERANT que la Commission Européenne reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

CONSIDERANT les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, ...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

CONSIDERANT que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

CONSIDERANT que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

CONSIDERANT le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose **11 voix POUR**

**1 ABSTENTION**

- **DE DEMANDER** au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- **D'INVITER** le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- **DE DEMANDER** à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- **D'APPELER** le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
- **D'INVITER** les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

## **8. DEBAT SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS**

Pierre RUEL liste les projets prévus pour 2012 :

- Grande salle communale : changer les convecteurs qui sont vétustes
- Eglise : toiture de la sacristie
- Eclairage de l'église dans le cadre de la subvention accordée par l'ES
- Prévoir tous les ans une réfection de voirie
- Faire un tronçon de la route de Gresswiller
- Prendre une décision rapide de fermeture du dépôt de gravats et faire un aménagement paysager. A discuter en commission « Urbanisme » + aménagement
- Les travaux rue de l'école sont prévus pour 2013

	Liste de projets 2012	Priorité	Projets BP 2012	Subvention
<b>Frais d'études</b>				
Frais d'études	20 000 €	1	20 000 €	2 000 €

<b>Terrains</b>					
Achats terrain	70 000 €	1	70 000 €		0
<b>Bâtiment</b>					
1) Bâtiment polyvalent	0 €	1	0		
2) Salle communale	10 000 €	1	10 000 €		
3) Eglise Toiture sacristie	10 000 €	1	10 000 €		3 000 €
4) Eclairage Eglise	20 000 €	1	20 000 €		5 000 €
5) Bat Mairie (extension)	40 000 €	2			
6) Divers	5 000 €	1	5 000 €		
Total	<b>85 000 €</b>		<b>45 000 €</b>		<b>8 000 €</b>
<b>Urbanisme</b>					
Aménagement Route de Grendelbruch	50 000 €	1	50 000 €		90 000 €
Chemins communaux	30 000 €	1	30 000 €		10 000 €
Route de Gresswiller	30 000 €	2			
Equipement	10 000 €	1	10 000 €		
Travaux sécurité (Signalisation)	10 000 €	1	10 000 €		
Aménagement Carrefour Haut du Village	100 000 €	2			?
Aménagement Dépôt de gravats	70 000 €	1	70 000 €		20 000 €
Total	<b>300 000 €</b>		<b>170 000 €</b>		<b>120 000 €</b>
<b>Administration</b>					
Equipement informatique	3 000,00 €	1	3 000 €		
Autres	5 000 €	1	5 000 €		
	<b>8 000 €</b>		<b>8 000 €</b>		<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>483 000 €</b>		<b>313 000 €</b>		<b>130 000 €</b>

Investiss. Moyen/an entre 2005 et 2008	236 789 €
Investissements en 2009	330 907 €
Investissements en 2010	211 502 €

Le Maire invite les conseillers à réfléchir sur d'autres propositions.

Autres points abordés lors de ce débat :

- Anne FISCHER-STÉGER s'interroge sur l'ouverture de la déchetterie à Rosheim. Rien n'est prévu pour l'instant. Pierre RUEL signale que la déchetterie de Boersch prévoit d'élargir ses plages horaires d'ouverture.
- Dominique BARABINOT pense qu'il serait intéressant d'installer un dos d'âne à l'entrée du village du même type que celui route de Grendelbruch.
- Des conseillers font part au Maire des retours de certaines personnes par rapport au nouveau dos d'âne route de Grendelbruch et à sa signalisation. Le Maire indique que le dos d'âne est réglementaire, que la vitesse est limitée à 30 km/h et que la signalisation sera achevée par la mise en place d'une peinture « dents de requin » au sol dès que la météo le permettra.

## 9. DIVERS

### • Courriers/ courriels

- L'école a été destinataire d'un courrier de l'ASCR leur mettant à disposition deux tables de tennis de table.

- Ste de Musique de Bischoffsheim : Le Maire invite les conseillers à se rendre au concert de bienfaisance en faveur du syndrome de Rett dimanche 5 février à l'église de Rosenwiller.

- **Urbanisme**

### **DECLARATIONS DE TRAVAUX 2011**

24 déclarations préalables ont été déposées.

1 a été annulée et 1 refusée (panneaux solaires)

### **PERMIS DE CONSTRUIRE 2011**

10 permis de construire ont été déposés.

2 ont été annulés. 1 est en cours d'instruction.

### **DECLARATIONS DE TRAVAUX 2012**

DP 067 410 12 C0001	LUTTER Yves	Agrandissement séjour	En cours
DP 067 410 12 C0002	MULLER Yves (LPO)	Adjonction d'un module « algeco »	En cours

- **Manifestations**

- la foulée des 4 portes. Le 19/12/2011, Pierre RUEL a rencontré M. REICHENBACH, le responsable de la course, pour discuter des prochaines foulées qui auront lieu le 23 septembre 2012. Les responsables du circuit veulent le diversifier pour venir jusqu'à l'entrée de Rosenwiller : venir par le vignoble route de Rosheim et redescendre par la RD 435. Pierre RUEL a invité M. REICHENBACH à prendre contact avec M. DORN, responsable de la Ronde des Vendanges, programmée le même jour.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité le Maire souhaite que la prochaine « Ronde des Vendanges » ne démarre plus au centre du village, mais au dépôt communal route de Gresswiller. Il faudra être attentif aux déviations mises en place.

- La marche populaire. Le 23/11/2011, Bernard FLIEGANS a sollicité la commune au travers d'un appel aux bénévoles pour organiser une éventuelle marche populaire à Rosenwiller le 9 septembre 2012.

Les conseillers sont prêts à aider, mais aimeraient en savoir plus sur l'organisation et le rôle de chaque personne.

- **Progression chantier « Foyer de la Basse-Bruche »**

Le Maire projette les esquisses des futurs logements qui seront créés au 43 rue principale: un 4 pièces et un 3 pièces d'une superficie total de 130m<sup>2</sup>. Selon le planning proposé par l'architecte du Foyer de la Basse Bruche, les travaux de gros œuvre devraient démarrer en avril 2012. Le coût total de l'opération s'élèverait à 280 000€.

Le projet est en attente, car le rez-de-chaussée devrait être aménagé pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Compte-tenu de l'exposition du bâtiment, aménager cette partie en logement n'est pas raisonnable car le logement ne bénéficierait d'aucun ensoleillement. Le Maire, et l'Architecte du Foyer de la Basse-Bruche ont posé une demande de dérogation pour revoir le projet auprès de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. La réunion aura lieu le 02 février.

- **Acheteur public**

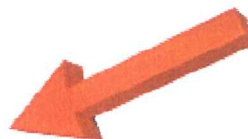
Le 22/12/2011, le Maire a rencontré Linda SCHELSKE, acheteur public recruté par la CCCR, chargée de faire le tour des communes du canton afin de répertorier les dépenses de

chaque commune qui pourraient être achetées en commun dans le but de réaliser des économies. Ex : renégocier un tarif d'électricité, achat d'énergie, téléphone, papier ...

- **Divers**

- Michel EINHART : le Comité des Fêtes va fabriquer un barbecue. Reste à définir l'endroit approprié pour les grillades au niveau de la salle associative.
- Select'om : le Maire ou les représentants du Select'om sont invités à participer à un petit-déjeuner du tri au cours duquel seront abordées les nouvelles techniques de tri.
- Le serveur de l'école est toujours encore en réparation. La panne s'avère plus importante que prévu. Pierre RUEL est en contact avec la société. Une intervention est prévue début février.
- Laurent DUFFNER suggère d'étudier une éventuelle baisse de la taxe foncière sur le non bâti.
- Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Pour information et pour donner une vision synthétique aux conseillers, le Maire projette un tableau des différentes fusions des Communautés de Communes du Bas-Rhin.

FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES			
DELIBERATION C D C I		population actuelle estimée	population nouvel EPCI prévu
VALIDE	CC Lauter	5 857	
	CC Seltz Delta de la Sauer	4 334	18 335
	CC Plaine de la Sauer et Seltzbach	8 144	
VALIDE	CC Hattgau	8 536	15 605
	CC Soultzerland	7 069	
	CC Sauer-Pechelbronn	18 205	18 205
	CC Pays de Wissembourg	17 606	17 606
VALIDE	CC Région de Haguenau	47 752	49 440
	CC Carrefour des Trois Croix	1 688	
VALIDE	CC Espace Rhénan	16 424	
	CC Rhin-Moder	3 688	34 088
	CC Uffried	7 333	
	CC Gamsheim-Kilstett	6 643	
RETIRE	CC Région de Brumath	15 292	31 845
	CC Basse Zorn	16 553	
	CC Pays de Niederbronn	24 423	24 423
	CC Bischwiller et environs	22 727	22 727
	CC Val de Moder	7 540	8 000
VALIDE	CC Sommerau	1 053	6 076
	CC Pays de Marmoutier	5 023	
RETIRE	CC Pays de Sarre-Union	12 039	26 084
	CC Alsace Bossue	14 045	
	CC Pays de Saverne	30 470	30 604
	CC Pays de Hanau	17 433	17 433
	CC Pays de La Petite Pierre	10 652	10 652
	CC Pays de la Zorn	15 224	15 224
	CC région de Molsheim-Mutzig	33 039	33 039
	CC Haute Bruche	22 081	22 081
	CC Coteaux de la Mossig	13 652	13 836
	CC Porte du Vignoble	9 652	9 652
MODIFIE	CC Kochersberg	18 270	23 188
	CC Ackerland	4 918	
	CC Châteaux	6 635	Vers la CUS
RETIRE	CC Pays de Sainte-Odile	18 574	36 550
	CC Canton de Rosheim	17 976	
VALIDE	CC Bernstein et Ungersberg	5 858	23 835
	CC Piémont de Barr	17 977	
MODIFIE	CC Benfeld	17 145	Etude vers une fusion à trois
	CC Rhin	9 844	
	CC Pays d'Erstein	17 245	
VALIDE	CC Grand-Ried	8 746	17 758
	CC Marckolsheim	9 012	
	CC Selestat	36 562	36 562
	CC Canton de Villé	11 533	11 533
	TOTAL HORS CUS		574 381



- **Prochaines dates**

- 01/02 : commission finances
- 03/02 : conseil de fabrique
- 07/02 : réunion SDEA
- prochain conseil municipal : 02/03

Avant la fin de séance, un débat s'installe entre vitesse et stationnement : Si certains trouvent le stationnement « anarchique » dans la rue principale, d'autres estiment qu'il a le mérite de ralentir les voitures. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 23h30

Rosheim, le 3 Janvier 2012



**Commune de Rosenwiller**



**Communauté de Communes  
du Canton de Rosheim**

**MONSIEUR KUBLER BRUNO**

**22 RUE LAFAYETTE**

**67000 STRASBOURG**

RECOMMANDEE AVEC A.R.

**OBJET : VALORISATION DE L'ENTREE OUEST DE ROSENWILLER**

Monsieur,

La commune de Rosenwiller et la Communauté des Communes du Canton de Rosheim ont passé avec vous un marché de maîtrise d'œuvre, pour l'aménagement paysagé de la Route de Grendelbruch à Rosenwiller. Votre offre a été retenue car celle-ci répondait aux critères de sélection établis et parce que vous étiez motivé pour en assurer l'exécution et le suivi. C'est donc légitimement à vous que nous nous adressons pour vous faire part de façon factuelle des points qui ne nous satisfont pas.

Etude et anticipation des problématiques

- o la hauteur des éléments en L « préfabriqués » est insuffisante, constat effectué lors du démarrage du chantier. Une étude topographique avait été effectuée, conformément à la demande du bureau d'études, pour éviter ce type de problème ;
- o lors de la mise en place de l'escalier à côté du pont, il a été constaté que plusieurs marches étaient manquantes, il nous semble cependant que l'altimétrie n'a pas changé entre l'étude et la réalisation ;
- o les contraintes techniques pour la mise en place de la bande cyclable sur le pont n'ont pas été suffisamment anticipées, il en résulte une rehausse du garde corps « 1000 € » et une esthétique très moyenne de l'ensemble ;
- o la bande de terre résiduelle le long de la piste cyclable est constatée trop étroite. Le parcellaire était pourtant clairement défini. Les conséquences sont :
  - forte déclivité du talus sur plusieurs mètres ;

- nécessité de mettre en place une main courante de sécurité sur 80 mètres pour un coût d'environ 10 000 € ;
- assise des bordurettes de maintien de la piste cyclable du côté des éléments préfabriqués insuffisante, les bordurettes s'affaissent et ce n'est qu'un début ;

o la quantité d'enrobé prévue sur le marché est inférieure à celle nécessaire à la réalisation de la réfection de la chaussée. Les purges réalisées à plusieurs endroits n'expliquent pas cette déconvenue. La réalité, après de longues discussions, c'est un avenant supplémentaire d'environ 6000 € pour la commune.

#### Suivi du chantier

Le chantier n'est pas suivi comme nous pouvions l'espérer, au travers de la mission confiée par nos collectivités. Les réunions de chantier organisées toutes les semaines ne sont pas assez structurées pour être efficaces. Les comptes rendus sont trop sommaires et de ce fait non exhaustifs. Il n'y a pas de notes prises pendant les réunions.

Il est utilisé beaucoup d'énergie pour nous prouver que les dépassements de coût sont standards et que les écarts constatés ne sont pas imputables au concepteur. Enfin, il a été dit à plusieurs reprises que compte tenu des économies demandées par la commune, certains aspects du projet n'ont pu être traités comme il se convenait. Nous ne pouvons abonder à ce type de remarque car la commande consistait en la conception d'un projet techniquement robuste et intégré dans le paysage.

#### Aspect paysagé

Nous n'avons, à notre sens, pas de véritable visibilité entre les plantations prévues au marché et celles réalisées, la balance sera-t-elle faite ?

Nous sommes à votre disposition, si vous le souhaitez, pour parler de ces différentes remarques. Veuillez recevoir nos salutations.

LE MAIRE  
  
Philippe WANIZ  


LE PRESIDENT  
  
Guy ERB  


Copie à LOLLIER INGENIERIE